

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU HAUT-SAINT-FRANÇOIS MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL,
TENUE AU SOUS-SOL DE L'ÉGLISE SAINT-CLÉMENT,
LE 19 JUILLET 2021, À 19 H 30, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M^{ME} MARIANE PARÉ, MAIRE.

Sont présents :

M^{me} Mariane Paré, maire
M. Alain Dodier, conseiller
M^{me} Marjolaine Larocque, conseillère
M^{me} Isabelle Bibeau, conseillère
M^{me} Véronick Beaumont, conseillère
M. Michel Gagné, conseiller
M. Réjean Cloutier, conseiller

Secrétaire d'assemblée :

M^{me} Solange Masson, directrice générale et secrétaire-trésorière

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation de la secrétaire-trésorière
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Embauche d'un inspecteur en urbanisme et à l'environnement
5. Construction d'un trottoir sur la rue Principale
6. Achat d'autocollants pour les affiches les Fleurons du Québec
7. Période de questions des citoyens
8. Levée de l'assemblée

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET CONSTATATION DU QUORUM

Les membres présents du conseil forment le quorum.

M^{me} Mariane Paré, maire, ayant constaté la légalité de l'avis de convocation selon les articles 155, 156 et 157 du Code municipal et le quorum, ouvre la séance à 19 h 30.

Considérant que tous les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la Loi, seuls les sujets indiqués dans l'avis de convocation pourront être discutés, à savoir :

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Dépôt du certificat d'avis de convocation de la secrétaire-trésorière

3. Adoption de l'ordre du jour
4. Embauche d'un inspecteur en urbanisme et à l'environnement
5. Construction d'un trottoir sur la rue Principale
6. Achat d'autocollants pour les affiches les Fleurons du Québec
7. Période de questions des citoyens
8. Levée de l'assemblée

2. **DÉPÔT DU CERTIFICAT D'AVIS DE CONVOCATION DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**
La secrétaire-trésorière dépose le certificat de l'avis de convocation des membres du conseil pour la tenue de la présente séance.

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
RÉSOLUTION 2021-173

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté au point précédent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. **EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN URBANISME ET À L'ENVIRONNEMENT**
RÉSOLUTION 2021-174

CONSIDÉRANT QUE M^{me} Fatimata Gueye, inspectrice à l'urbanisme et à l'environnement, a quitté son poste le 28 mai dernier;

CONSIDÉRANT QUE le poste d'inspecteur à l'urbanisme et à l'environnement doit être pourvu pour 35 heures par semaine;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à un appel de candidatures pour le poste d'inspecteur à l'urbanisme et à l'environnement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil a délégué un comité de sélection pour effectuer l'analyse des candidatures, soit M^{me} Mariane Paré, maire, M^{me} Solange Masson, directrice générale, M. Michel Gagné, conseiller et M. Marc-Antoine Côté, consultant en urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR M. MICHEL GAGNÉ, CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal procède à l'embauche de M. Michaël Gosselin à titre d'inspecteur à l'urbanisme et à l'environnement à compter du 2 août 2021, sur une base de 35 h par semaine au taux horaire indiqué dans l'échelle salariale à la classe 10 du premier échelon;

QUE M. Michaël Gosselin soit nommé représentant officiel pour l'application de tous les règlements de zonages et municipaux, de donner des constats d'infraction et de représenter la Municipalité de Dudswell en cour lorsque requis;

QUE M. Michaël Gosselin soit autorisé à délivrer des permis aux citoyens pour l'application des règlements municipaux à partir du 2 août 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**5. CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR SUR LA RUE PRINCIPALE
RÉSOLUTION 2021-175**

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-128 adoptée le 7 juin dernier autorisant le directeur aux services techniques à procéder à un appel d'offres pour la construction d'un trottoir sur la rue Principale Est;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2021-155 adoptée le 5 juillet dernier rejetait la seule soumission reçue;

CONSIDÉRANT la possibilité de réaliser les travaux en régie;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de Béton Théberge au montant de 13 755.56 \$ pour le coffrage et la construction du trottoir sur la rue Principale Est;

CONSIDÉRANT les autres travaux d'excavation, de construction de l'assise, de fourniture du béton et de réparation des surfaces endommagées afin de compléter le projet.

**IL EST PROPOSÉ PAR M. ALAIN DODIER CONSEILLER
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QU'il y aurait lieu pour le conseil municipal de confier à Béton Théberge, le contrat pour le coffrage et la construction du trottoir de la rue Principale Est au montant de 13 755.56 \$, plus les taxes applicables, le tout tel que soumis, et d'autoriser M. Mario Lazure, directeur aux services techniques, à réaliser en régie les autres travaux nécessaires afin de compléter le projet pour une somme ne dépassant pas 20 000.00 \$, pour un coût total de 35 000.00 \$.

QUE les fonds soient puisés à même le poste 23 0400 025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**6. ACHAT D'AUTOCOLLANTS POUR LES AFFICHES FLEURONS DU QUÉBEC
RÉSOLUTION 2021-176**

CONSIDÉRANT QUE les affiches des Fleurons du Québec ont besoin d'être rafraichies;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de lettrage GP, au montant de 688,15 \$ taxes incluses, pour trois (3) autocollants.

**IL EST PROPOSÉ PAR M^{ME}VÉRONICK BEAUMONT, CONSEILLÈRE
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ**

QUE la Municipalité de Dudswell octroie le contrat à Lettrage GP pour l'achat de trois (3) autocollants pour les affiches Fleurons du Québec, et ce, le tout selon la soumission déposée, au montant de 688,15 \$ taxes incluses.

QUE les fonds soient puisés à même le poste 02 335 00 649.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

LIVRE DES PROCÈS-VERBAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE DUDSWELL

Environ 13 personnes sont présentes.

La présidente donne les directives relatives à la période de questions.

Conformément au Règlement 2015-208 - concernant la période de questions lors des séances du conseil municipal :

- La période de questions est d'une durée maximale de trente (30) minutes, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a pas de questions adressées aux membres du conseil.

Tout membre du public présent, qui désire poser une question, devra :

- s'identifier au préalable (nom - lieu de résidence);
- s'adresser au président de la séance;
- poser une seule question et une seule sous-question sur le même sujet. Toutefois, toute personne pourra poser une nouvelle question ainsi qu'une nouvelle sous-question, lorsque toutes les personnes qui désirent poser une question l'auront fait, et ainsi de suite à tour de rôle, jusqu'à l'expiration de la période de questions.

Tout membre présent à cette rencontre publique doit :

- s'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux ou diffamatoire;
- s'abstenir de crier, de chahuter, de faire du bruit ou poser tout autre geste susceptible d'entraver le bon déroulement de la séance;
- obéir à une ordonnance de la personne qui préside la séance ayant trait à l'ordre et au décorum durant les séances du conseil.

La présidente donne la parole aux citoyens présents dans la salle.

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

M^{me} Isabelle Bibeau, conseillère propose la levée de la séance à 20 h 11.

Présidente

Secrétaire

Mariane Paré
Maire

Solange Masson
Directrice générale et secrétaire-trésorière